

**DECISION**  
**du Comité de Ministres de l'Union économique Benelux**  
**portant nomination d'un juge et d'un juge suppléant**  
**à la Cour de Justice Benelux**  
**M (79) 10**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1, 2 et 3 du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 15 mai 1979 de la démission, avec effet au 30 août 1979, de Monsieur A. de Vreese en tant que juge à la Cour de Justice Benelux,

Sur proposition des Ministres de la Justice de Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas,

A pris la décision suivante :

*Article 1<sup>er</sup>*

Monsieur R. LEGROS, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, juge suppléant à la Cour de Justice Benelux, est nommé juge à cette dernière Cour.

*Article 2*

Monsieur R. JANSSENS, conseiller à la Cour de Cassation de Belgique, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

*Article 3*

La présente Décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 1979.

FAIT à Bruxelles, le 16 août 1979.

Le Président du Comité de Ministres a.i.

A.A.M. van AGT